



# ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES  
DE ROQUEBRUNE – CAP MARTIN, MENTON ET ENVIRONS

**B.P. 17 – 06501 MENTON CEDEX**

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

Menton, le 18 août 2024

## **Objet : Consultation publique sur le Plan de prévention du bruit dans l'environnement dans les Alpes-Maritimes**

<https://www.departement06.fr/actualites/nouveau-plan-de-prevention-du-bruit-dans-lenvironnement-06-participez-la-consultation>

L'ASPONA, en tant qu'association environnementale agréée au niveau départemental, forte de ses adhérents et leurs familles résidant à Menton, Roquebrune-Cap-Martin (RCM), Beausoleil et La Turbie, dont certains sont riverains des RD 6007, 22, 47, 51, 52, 152, 2204, 2264, 2566, 6098, souhaite transmettre des observations et propositions sur le projet de PPBE 2024-2029 :

### 1 – Un constat globalement partagé sur les « points noirs » de l'Est du département :

L'ASPONA a conduit une enquête en 2018 auprès de la population de Menton et RCM qui faisait apparaître un haut niveau de nuisances sonores dans les RD 6007, 6098, 22, 152, 52 et 2566 (<http://aspona.org/pdf/Bilan%20bruit.pdf> et PJ). Si les résultats convergent majoritairement avec le diagnostic du PPBE, elle s'étonne que la moyenne vallée du Careï / avenue et route de Sospel entre la voie ferrée et l'autoroute ne soit pas davantage identifiée dans le diagnostic du PPBE.

### 2 – Des divergences sur l'approche méthodologique :

Alors que le diagnostic se focalise sur la proximité avec les immeubles d'habitation, les établissements scolaires et de santé, il ne tient pas compte de l'usage des routes concernées. Ainsi, les 2 RD 6007 et 52 étant situées en bord de mer, l'usage des trottoirs à RCM et Menton, pour la promenade ou l'accueil des terrasses de café-restaurants, aggrave encore le degré des nuisances. Par ailleurs, la particularité du fort trafic lié aux déplacements domicile-travail vers et depuis Monaco est sa composante à hauteur de 30% de 2 roues à moteur thermique, scooters et motos. Or, ceux-ci sont nettement plus bruyants que les automobiles ; peu d'amélioration technologique sont enregistrées depuis 20 ans et même une dégradation avec la multiplication de TMax, JTM, Harley Davidson, etc. Il en résulte une sous-estimation des nuisances sonores à l'Est du département et surtout une inadéquation des actions proposées dans le PPBE 2024-2029.

### 3 – Des interrogations, voire des doutes, sur l'efficacité des 3 PPBE précédents :

Le bilan des Plans depuis 2014 montre que d'importants travaux routiers ont été effectués dans les communes de RCM et Menton et que le Département a aidé à l'achat de vélos électriques, ainsi qu'à la réalisation de la nouvelle gare de Menton. L'absence de réduction des nuisances sonores conduit donc à douter de l'efficacité, voire de la pertinence des actions menées bien que très coûteuses (amélioration technique des chaussées). L'ASPONA a bien noté que le Département s'en remet largement aux actions complémentaires conduites par les communes, mais en l'absence de telles actions, pourquoi le PPBE n'élargit pas sa palette d'interventions en direction des communes pour les encourager ou les obliger à se saisir de cet enjeu ?

Il est vrai que sur un sujet complémentaire, la pollution de l'air, la CARF ne participe pas aux réunions du COPIL sur le PPA 06 et n'a toujours pas installé de capteurs fixes sur son territoire.

Une autre interrogation porte sur les interventions techniques de l'Agence départementale des routes basée à Menton, qui vont à l'encontre de l'objectif de réduction du bruit, sachant qu'elles vont bien au-delà des seules voies de type RD. Il est établi que, bien que la végétalisation le long des routes contribue faiblement à l'atténuation du bruit au sol, l'effet acoustique s'avère déterminant pour les habitants des immeubles des étages élevés, les branches et feuilles empêchant l'effet de réverbération en hauteur (voir « Les arbres et les forêts peuvent-ils contribuer à l'amélioration de l'environnement sonore ? » par Jérôme Defrance, Philippe Jean et Nicolas Barrière in *Santé publique* 2019 HS1 (pp 187 à 195). Or, l'ASPONA se bat depuis 5 ans à chaque opération de réfection des parkings latéraux ou des trottoirs pour que les pieds et troncs des arbres d'alignement soient dégagés de leur gangue de goudron sur une surface d'environ 1 m<sup>2</sup>. A défaut d'un arrosage spécifique, les arbres doivent pouvoir recevoir l'eau de pluie. La désimperméabilisation des bords de route ou des espaces de stationnement devrait aussi être inscrite dans le PPBE, car la pleine terre a aussi un effet positif d'absorption du bruit.

La question de l'effectivité des verbalisations des motos et scooters trop bruyants se pose aussi : des mesures rigoureuses, comme cela se fait avec des policiers à l'entrée Est de Monaco, devraient être mises en place pour enregistrer les décibels des véhicules avec un sonomètre couplé avec le relevé des plaques minéralogiques.

Cela explique, d'ailleurs, « automatiquement » que les parcs départementaux soient caractérisés par un bas niveau sonore : il est prouvé par les scientifiques que la forêt est un atténuateur de bruit, non seulement par la concentration d'arbres mais aussi du fait d'un sol profond.

#### 4 – Des propositions pour étoffer le PPBE et améliorer son efficacité

L'ASPONA regrette vivement qu'alors que 20 sites de covoiturage ont déjà été réalisés dans le département et que 11 nouveaux sites de covoiturage sont à l'étude, aucun ne l'a été dans la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et que rien ne soit prévu jusqu'en 2030. Il faudrait programmer l'aménagement de 2 ou 3 sites à proximité des sorties d'autoroute à Menton, La Turbie et Beausoleil, ainsi qu'un ou deux dans la vallée de la Roya.

Pour ce qui est du Plan Vélo, si l'ASPONA s'est fortement mobilisée depuis 2017 et a vu avec satisfaction l'aménagement à Menton du tronçon entre la frontière et le Square Victoria, le prolongement le long du bord de mer de Menton jusqu'à RCM n'est pas évoqué. La CARF ne fait toujours pas partie du comité d'itinéraire français de l'Eurovélo 8. Le PPBE devrait donc prévoir une incitation forte à la réalisation de ce nouveau tronçon, ainsi qu'une piste en bord de mer à Roquebrune Cap Martin (avenue Winston Churchill).

Plus généralement, le PPBE devrait prévoir l'encouragement - avec appuis financier ou méthodologique - à l'adoption de plans de mobilité au niveau communal et/ou intercommunal (qui sont également requis par le SRADDET) et surtout à la mise en œuvre de mesures concrètes (verbalisation ou interdiction de circulation pour les véhicules trop bruyants, mise en place de parkings de covoiturage, mise en place de parking de délestage avec service de bus réguliers, révision du plan de circulation en zone urbaine dense, etc.).

Frédérique LORENZI, Présidente

ASPONA (26/10/2018)

## ENQUETE SUR LE BRUIT A MENTON ET ROQUEBRUNE CAP MARTIN

### LES RESULTATS

Afin de disposer d'informations complètes actuelles et de pouvoir proposer des mesures concrètes pour améliorer notre environnement quotidien, l'ASPONA a interrogé ses adhérents et ses sympathisants (via son compte Facebook) sur les nuisances sonores dans les communes littorales. **Entre le 8 septembre et le 9 octobre 2018, 39 personnes ont participé à l'enquête**, soit sur notre stand du Forum des associations de Menton, soit par courriel, soit par courrier postal avec un échantillon équilibré de réponses pour les deux communes.

Ces résultats permettront de contribuer à la consultation publique, engagée par les services de l'Etat dans les Alpes Maritimes, qui ne porte que sur l'autoroute et la voie ferrée.

#### 1 – Où sont les zones les plus bruyantes ?

Les réponses à la question « *A votre avis, quel est le lieu le plus bruyant de Menton ou de Roquebrune Cap Martin ?* » ont permis de dresser la carte du bruit à Menton et Roquebrune et de « pointer » **9 zones particulièrement problématiques**



Par ordre décroissant de nuisances et de fréquence des réponses, on obtient le palmarès négatif suivant :

- Vallée du Caréi – Route et Avenue de Sospel (Menton)
- Promenades du bord de mer, du creux du Cap Martin jusqu'à la fontaine Hanbury
- Pôle multimodal (gare routière et ferroviaire), Avenue de Verdun et Avenue Boyer (Menton)
- Traversée de Carnolès dans les deux sens (D 6007, D 123) et ensuite vers Monaco (Massolin, etc)

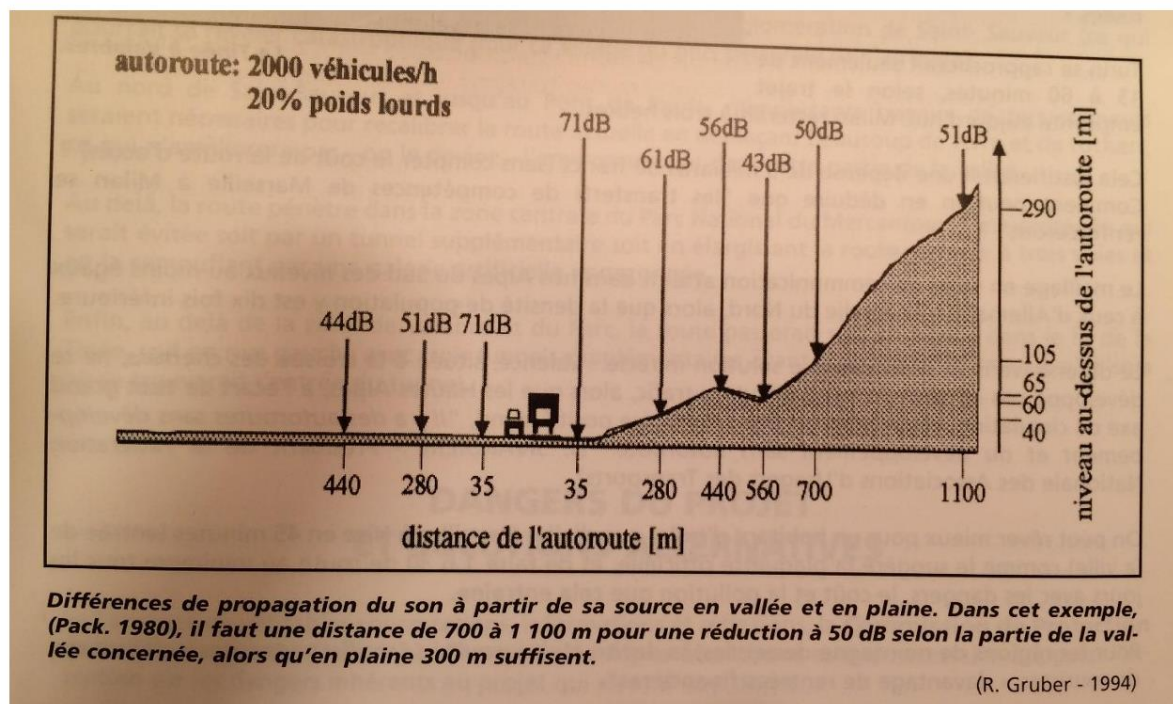


- Vallée du Borrigo – Avenue René Coty (Menton)
- Avenues Paul Doumer et Winston Churchill (RCM)
- Vallée du Gorbio des deux côtés (RCM et Menton)
- Hauteurs de l'autoroute
- Proximité des tunnels ferroviaires (RCM et Menton)

## 2 – Pourquoi ?

La question « *Pour quelle raison ce lieu est-il bruyant ?* » fait apparaître 6 grandes sources de nuisances.

La circulation **des scooters trafiqués et de certaines motos** (T Max, Harley Davidson, JTM) – avec, en prime, les courses nocturnes, arrive largement en tête à près de 80%. La topographie des vallées accroît substantiellement les nuisances ; l'écho d'un pot d'échappement de moto s'entend ainsi sur plusieurs kilomètres et sur plusieurs dizaines – centaines de mètres d'altitude.



Largement derrière, parfois de manière cumulée, sont mentionnés : **les marteaux piqueurs** des chantiers immobiliers (Cap Martin et Vista Palace) ; **les « ambiances musicales »** des restaurants de plage excessives par leur intensité et leur durée (de 15h à 23h) (Solenzara et Sablettes) ; **les poids-lourds et motos** sur l'autoroute ; **les hélicoptères** de tourisme (Garavan et collines de Menton) et, enfin, **certaines trains** (Thello et marchandises).

Le bord de mer est l'objet de **conflits d'usages forts** : impossible de profiter de la vue sur la mer ou de discuter devant un verre avec ses amis quand une moto ou un scooter trafiqué pétarade ; impossible de laisser la fenêtre ouverte la nuit à côté d'une sono tonitrueuse.

Ceci est d'autant plus mal vécu que Menton et Roquebrune sont des petites villes assez paisibles, compactes où la plupart des déplacements peuvent se faire à pied l'été et où les automobiles sont devenues de plus en plus discrètes (en décibels). Les nuisances sonores contredisent l'ambition touristique.

---

### **3 – Que faire ?**

Les suggestions aux responsables municipaux ne manquent pas en réponse à la question « *A votre avis, que faudrait-il faire pour réduire le bruit et restaurer le calme ?* »

Beaucoup de propositions convergent pour réduire la vitesse, dissuader les rodéos motorisés et **verbaliser les infractions sonores des deux roues**. Elles permettraient aussi de sécuriser la circulation des piétons, tels que **des ralentisseurs ou des passages traversants** pour les piétons dans les rues qui n'en sont pas ou insuffisamment équipées (avenue Paul Doumer et avenue Winston Churchill à RCM, avenue René Coty à Menton), si possible conformes aux normes ce qui ne semble pas toujours être le cas de ceux qui sont déjà en place. L'installation de **radars d'alerte visuelle** est aussi préconisée.

Pour d'autres nuisances sonores, les appels au **respect de la réglementation** ou à la mise en place d'une **réglementation adaptée** sont nombreux : interdiction de survol par hélicoptères privés ; pas plus de 3 heures d'affilée pour une « ambiance » sonore ; respect des horaires autorisés pour les chantiers de construction ou de démolition, etc.

Quelques aménagements techniques sont également demandés, tels que des **murs anti-bruit**, notamment à proximité des entrées-sorties de tunnels (train et route), translucides lorsqu'ils sont à proximité des maisons, **l'insonorisation des ponts métalliques** sur tout le parcours (installation des voies sur traverses avec *silent blocks* - et non directement sur métal comme actuellement).

De **nouvelles organisations des services publics** ou un changement des pratiques sont également souhaités : abandon des souffleuses pour mettre en tas les feuilles mortes, réduction des décibels des sirènes des véhicules de pompiers, horaires différents des collectes d'ordures l'été et hors saison (fin d'après-midi).